

Gestion des données personnelles



En tant qu'animateur·rice, tu as aussi la responsabilité de la protection des données personnelles de tes jeunes. Le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) régle le traitement et l'utilisation des données au niveau européen.

En résumé, tu peux retenir que tu n'as pas le droit de fournir les données privées d'un·e de nos membres à une autre personne, qu'il·elle soit membre ou non. Une donnée personnelle, c'est le nom, le prénom, la date de naissance, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse email, le groupe sanguin, etc. Ces informations se retrouvent dans le listing de tes jeunes ou encore sur leur fiche médicale. Par exemple, lorsque tu envoies un mail à un grand groupe de personnes (parents ou jeunes), pense à bien masquer la liste de destinataires en utilisant la fonction « Cci » (copie carbone invisible) car l'adresse email d'un parent ou jeune est une donnée privée.

Dès que ces données personnelles te sont inutiles, détruits-les ou demande à ce qu'elles soient effacées par les personnes avec qui tu les as partagées. Tu éviteras une mauvaise utilisation par un intendant ou un propriétaire distrait, par exemple.

Si tu as des questions à ce sujet, n'hésite pas à nous les poser par email à l'adresse donnees@sgp.be.

Si tu veux en savoir sur le RGPD, rends-toi [ici](#)